N° 60 — XXIII^e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 1^er Mars 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près de théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance*

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 90, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

# LA CRISE MINISTÉRIELLE

## M. MONIS chargé de former le ministère

## *Démission de M. JONNART, Gouverneur de l'Algérie*

## A LIRE

*EN 2^e PAGE* ● ● ● ● ●

LA CRISE MINISTERIELLE ET LA DEMISSION DE M. JONNART (suite).

*EN 6^e PAGE* ● ● ● ● ●

NOTRE CHRONIQUE SPORTIVE.

## L'ÉLECTION SÉNATORIALE du Nord

### *AVANT LE CONGRÈS*

Trois candidatures seront présentées au Congrès républicain départemental qui se réunit aujourd'hui.

Celle de MM. Lepez, ancien député, désigné par le Congrès radical de l'arrondissement de Valenciennes ;

Celle de M. le docteur Debierre, adoptée par la Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord ;

Et celle de M. Vandenbosche, conseiller général, présentée par les délégués républicains de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les Valenciennois considèrent que, conformément à une règle établie et suivie depuis les premières élections sénatoriales, en 1876, il leur appartient de choisir le candidat à la succession du regretté Alfred Girard, qui représentait plus spécialement leur arrondissement.

Les républicains d'Hazebrouck revendiquent les droits de cet arrondissement « toujours méconnus », disent-ils, dans le procès-verbal de leur délibération.

Et la Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord, contestant la règle de la représentation des arrondissements, propose l'application de la représentation proportionnelle aux élections sénatoriales, demande en conséquence qu'un place soit accordée aux radicaux-socialistes et invoque pour son président Debierre les titres résultant de sa défaite, par le progressiste Lozé, lors des dernières élections générales.

En ce qui concerne le R. P., il ne nous paraît guère que la question puisse être posée dans cette élection partielle, les trois candidats étant, je crois, d'opinions sensiblement les mêmes. Député, M. Lepez était inscrit au groupe radical-socialiste de la Chambre. MM. Debierre et Vandenbusche sont également des radicaux-socialistes. Et je ne vois pas sur quelles questions essentielles du programme radical les uns et les autres peuvent être en désaccord.

La question de le représentation des arrondissements a été plusieurs fois déjà controversée. Elle est discutable, ce n'est pas douteux, puisque contraire aux intentions mêmes du législateur qui a institué le scrutin de liste pour les élections sénatoriales.

Elle a contre elle, en équité, le différence considérable de population de chacun des arrondissements : Lille, 821.000 habitants ; Avesnes, 212.000 ; Cambrai, 197.000 ; Douai, 152.000 ; Dunkerque, 155.000 ; Hazebrouck, 110.000 ; Valenciennes, 247.000.

Et les discussions portent, aussi, sur le contingent de délégués républicains que représente chacun de ces arrondissements.

Cette règle a cependant pour elle, d'abord qu'en 1876 elle a été acceptée par tous les républicains ; en second lieu qu'elle a été à peu près exclusivement observée depuis trente-cinq ans, qu'elle a été le gage de l'union des républicains, et leur a assuré d'éclatantes victoires.

Si elle devait être modifiée ou abrogée, ce ne pourrait être à l'improviste, à l'occasion de l'élection d'un seul sénateur, mais en vue d'élections générales, après examen et discussion approfondis auxquels se seraient lirées les organisations autorisées du Parti républicain.

Nos amis de l'arrondissement d'Hazebrouck se plaignent, non sans raison, d'être les éternels sacrifiés. C'est qu'il y a sept arrondissements et seulement huit sénateurs, et que l'arrondissement d'Hazebrouck est celui dont le chiffre de population arrive en dernière ligne, celui aussi qui compte le nombre le moins élevé de délégués républicains.

Et Avesnes revendique à ce second point de vue, *comme il l'a fait lors de la dernière élection sénatoriale*. Et Lille oppose ses 821.000 habitants aux 110.000 d'Hazebrouck.

Hazebrouck, cependant, a eu, parfois, ses représentants au Sénat, avec M. Masselot du Blest et avec J.-B. Trystram.

⁂

Dans ce conflit d'intérêts et de légitimes revendications, il n'est, pour les républicains, qu'une sauvegarde, c'est de s'en rapporter à la décision souveraine de leur Congrès départemental.

Que chacun soutienne ses droits et présente son candidat : rien de plus juste.

Au point de vue politique et personnel, MM. Lepez, Debierre et Vandenbusche, diffèrent toutes les garanties ; ce sont de bons et fermes républicains qui défendront, avec un égal dévouement, au Sénat, les intérêts du département du Nord et de la démocratie.

Que la discussion entre eux et entre leurs amis respectifs soit donc courtoise, cordiale même, comme il ce doit entre membres d'un grand et même Parti.

Ne nous laissons pas influencer par ceux qui cherchent à semer la discorde et la division dans les rangs républicains.

N'envisageons pas seulement cette partielle élection. Songeons à l'avenir, aux luttes, aux scrutins future.

Et inclinons-nous tous, avec discipline, devant les décisions qui seront prises aujourd'hui par le Congrès départemental républicain.

*GEORGES ROBERT.*

## L'Assaut à l'Ecole Laïque

Depuis qu'elle existe, l'école laïque n'a cessé de subir les assauts des réactionnaires. Batties sur un point, les cléricaux font volte-face et attaquent d'un autre côté. Tous les arguments sont bons ; surtout les plus mauvais. Quoi d'étonnant qu'ils se retournent contre eux ? Nos censeurs adressent-ils un reproche aux maîtres ou à l'école, il n'est, souvent, que de regarder chez eux pour pouvoir leur dire : « Agissez-vous donc autrement, et si vos critiques sont justes, que n'en faites-vous d'abord votre profit ? » Voici les bons apôtres pris en contradiction avec eux-mêmes, et voici étalées une fois de plus leur bonne foi et la tactile aisance avec laquelle ils se moquent de leurs prétendus principes.

Hier, il s'agissait des manuels de classe. Quel beau vacarme ! On représente aux « Croix », et autres feuilles de la sainte doctrine et de la pertaite science que ces livres pernicieux et maudits étaient en usage dans nombre d'écoles libres, dirigées par des religieuses ou des moines sécularisés. Croyez-vous qu'une pareille découverte ait attiédi le zèle pieux des « Croix » ?

Aujourd'hui, elles dénoncent — et avec quelle indignation bien jouée ! — les écoles mixtes. Bien entendu, elles le font, au nom de la morale, dont elles sont les seules dépositaires en même temps que les gardiennes vigilantes. La question du mélange des sexes dans les écoles, notamment à l'école enfantine et dans les classes élémentaires, dépasse de beaucoup la vue bornée des pédimistes bien pensants. Ils se soucient peu du pédagogie et s'essaient même pas d'instaurer un débat théorique sur le fond. Ce qu'ils veulent, c'est déconsidérer l'Ecole de la République. La calomnie leur semble devoir y suffire. Et de crier, sans imputations précises, au scandale et à l'immoralité ! Il y a quelque quinze jours, M. Ferdinand Buisson faisait connaître à la Chambre un de ces tracts anonymes pour la confection desquels les cléricaux excellent. Ce factum intitulé : « Les Porcheries Scolaires », accuse l'Ecole laïque des pires crimes, tout simplement, et tout simplement parce que dans quelques écoles, bambins et bambines d'une dizaine d'années apprennent d'une seule maîtresse les rudiments du français.

Mais enfin, puisque la présente campagne est menée au nom de la morale, comment se fait-il que l'Eglise condamne aujourd'hui ce qu'elle pratiquait hier, et défend ici ce qu'elle fait ailleurs-même ? La morale — la morale catholique — est universelle, c'est-à-dire de tous les temps et pour tous les pays.

Or, il ne faut pas remonter très loin pour trouver en France des écoles catholiques où garçons et filles vivaient côte à côte. Il en existait avant l'application des lois Jules Ferry et la dissolution des Congrégations. Il en existe encore dans un pays tout proche de nous, en Belgique. C'est le « Petit Bleu », de Bruxelles, qui nous fournit le renseignement.

A Denterghem, l'école communale unique, dirigée par des sœurs, compte 50 garçons et 22 filles.

A Erneghem, l'école communale unique est tenue par sept religieuses ; elle compte 52 garçons et 328 filles.

A Lampernisse, l'école communale unique, dirigée par une sœur, compte 21 garçons et 25 filles.

A Oudecapelle, l'école communale unique, tenue par une sœur, compte 14 garçons et 23 filles.

Voilà des faits. Ont-ils bien besoin d'être commentés ? — J. D.

## ECHOS

**La vache qui chique.**

On trouve encore dans nombre de villages des enseignes de cabarets : « Au Chien qui fume ». Le chat partage avec le chien cet honneur d'être portraituré, la pipe à la gueule. Mais : « Vache qui chique ! »

Cette conception pourtant serait beaucoup plus voisine de la réalité. Une vache de Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère), a chiqué ces jours-ci au point d'en mourir.

Son propriétaire avait eu l'imprudence de mettre à sécher dans l'étable des feuilles de tabac. La vache s'en empara et se mit à les mâcher. Mais le pire est qu'elle ne s'en tint pas là et qu'elle avala sa chique. Peu après, elle trépassait.

Naturellement.

## LES SOCIÉTÉS THÉATRALES D'AMATEURS *et le Congrès de Douai*

### Un projet d'enquête

Le dimanche 4 et le lundi 5 juin prochains aura lieu à Douai le Congrès annuel de la Fédération internationale des sociétés théâtrales d'amateurs. Le comité local d'organisation vient de se réunir sous la présidence de M. Victor Copin, président du Cercle Dramatique Douaisien, assisté de M. Emile Desmarez, vice-président et commissaire général du concours. Il a adopté en principe l'aimable projet que voici :

« Samedi 3 et dimanche 4 juin (matinée), réception des sociétés à la gare.

« Dimanche 4 juin : onze heures, réception des délégués des sociétés concurrentes et des congressistes par le municipalité à l'Hôtel de Ville.

« Midi : Tirage au sort de l'ordre des sociétés pour les épreuves et indication des locaux du concours.

« Une heure et demie : tirage au sort des jurys ; épreuves d'exécution, pièce ou choix et pièce imposée.

« Sept heures : désignation par le jury des sociétés admises au concours d'honneur du lundi.

« Sept heures et demie : dîner intimé offert aux membres du jury par les comités local et régional d'organisation.

« Huit heures et demie : fête musicale sur la place Cornot (au cirque en cas de mauvais temps).

« Dix heures : bal populaire sur la place Cornot. Illuminations lundi 5 juin : neuf heures, Congrès de la Fédération dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

« Deux heures, concours d'honneur. Jugement représentation de gala au théâtre municipal.

« Sept heures : banquet officiel par souscription.

« La Challenge de la Fédération, mille francs de prix en espèces, des objets d'art, médailles et diplômes récompenseront les sociétés victorieuses ».

Les Douaisiens sont gens de bonne compagnie. On se plaît à rendre justice à leur urbanité. Ils savent recevoir. Leur accueil se nuance toujours de cordialité. Chaque fois qu'ils organisent une fête, on est surpris du merveilleux parti qu'ils tirent de leurs maigres ressources. La mise au point des fêtes de la reine du travail, en 1910, fut un véritable chef-d'œuvre. Il est heureux que la ville de Douai ait été chargée de l'organisation du Congrès de la F. I. S. T. A. La tâche est délicate. Il y a tant de susceptibilités à ménager, tant de menues difficultés à vaincre ! Le Cercle Dramatique Douaisien trouvera là une belle occasion de manifester sa vitalité. Sa réputation qui a dépassé les limites de Douai va s'étendre et le cercle des sympathies qu'il a su grouper, s'élargir, il comprend d'excellents éléments. Il a fait connaître quelques pièces nouvelles. Il a interprété — mieux que passablement — du Maurice Donnay et du Paul Bourget. C'est grâce à son initiative qu'on eut le plaisir d'applaudir les sociétaires de la Comédie-Française, d'admirer les attitudes de Mlle Dorzint et les jeux de manchettes de M. Le Bargy. On lui en gardera une reconnaissance vivace. Ses tentatives nous prouvent que la jeunesse provinciale n'est pas uniquement préoccupée de tennis et de football.

⁂

A l'occasion du Congrès, la F. I. S. T. A. a organisé un concours de pièces en un acte. La pièce choisie par le jury sera jouée à Douai. On l'écoutera avec attention. Ce n'est pas qu'on s'attende à découvrir un talent nouveau. Il ne faut pas se bercer d'illusions. Les illusions sont presque toujours décevantes. Non. La pièce primée ne sera pas d'une étincelante originalité. Elle ne nous réserve aucune surprise. Elle nous renseignera sur l'état d'esprit d'un monsieur ou d'une dame qui a des loisirs, comme beaucoup d'autres messieurs et beaucoup d'autres dames et les emploie de son mieux. Ce ne sera pas si mal. Elle nous fournira une indication. Pourquoi les membres du jury ne publieraient-ils pas un rapport où ils consigneraient leurs impressions de lecture ? Au lieu d'une indication, nous en aurions plusieurs. On s'est souvent demandé à quoi pensaient les jeunes filles. Nous nous demandons, nous, à quoi pensent ceux de nos contemporains qui ont du temps à perdre et le perdent gentiment.

Nous manquons de documents. Si l'on voulait bien nous en fournir, sous ne manquerions pas de les examiner avec attention. Notre époque a la manie des enquêtes. Nous ne sommes pas à une enquête près. Cette que nous proposons aux organisateurs du concours pourrait donner de curieux résultats.

*Paul-T. PELLEAU.*

## Les socialistes Hollandais et Belges et la question de Flessingue

*La réunion entre les délégués des socialistes parlementaires de Belgique et des Pays-Bas, au sujet de la question des fortifications, a eu lieu lundi, à la Haye. Six députés socialistes venus de Bruxelles se sont rencontrés avec huit collègues du même parti aux Etats-Généraux.*

Les socialistes néerlandais ont déclaré qu'il est incontestable que les Pays-Bas ont le droit de régler leur défense nationale sans ingérence étrangère. Ils ont constaté que l'agitation qui s'est produite en divers pays au sujet des fortifications de Flessingue a diminué le vive opposition contre le projet qui s'était manifestée dans les cercles bourgeois. Les socialistes persévéreront sans faiblesse dans leur opposition antimilitariste.

Les députés belges, tout en reconnaissant les droits des Pays-Bas d'organiser leur défense en pleine indépendance, ont soulevé la question de savoir si en cas de violation de la neutralité belge les fortifications de Flessingue ne seraient pas un obstacle à une flotte qui voudrait remonter l'Escaut pour venir en aide à le Belgique. Ils n'y attachent pas une grande importance, vu la faiblité de barrer l'Escaut par d'autres moyens et de faire débarquer des troupes sur la côte belge.

Finalement les deux groupes se sont mis d'accord sur une conclusion disant que les fortifications de Flessingue n'offrent d'intérêt ni pour les Pays-Bas ni pour Anvers, mais que les socialistes ont le devoir de faire échouer ce plan, seulement favorable à des fins, et qui ne serait qu'un prétexte à accroître le militarisme en Europe.

*PETITS PAPIERS*

## SIMPLE EXPOSÉ

Les Allemands sont partis en guerre contre notre légion étrangère.

Elle est, disent-ils, une école d'immoralité. Elle constitue, en outre, à leurs yeux, une atteinte grave « aux procédés de civilisation ». Formule vogue, sous quoi se dissimule beaucoup de colère.

Nos voisins d'outre-Rhin constatent avec amertume que les Alsaciens-Lorrains trouvent trop étroit pour leur tête, le casque à pointe et qu'ils préfèrent coiffer le képi. Mais il n'est pas que les Alsaciens-Lorrains qui franchissent la frontière pour s'engager chez nous. Il y a beaucoup d'Allemands de la vieille Allemagne qui en font autant.

Nous s'en pouvons, mais.

Pourquoi enregistre-t-on tant de désertions en Allemagne ?

Pourquoi ? Voici ce qui se passe dans l'armée allemande :

Un sous-officier de la 5e compagnie du régiment d'artillerie de la garde à pied ordonnait à ses soldats de se lever à la pointe du jour et par un froid terrible les maltraitait de la manière la plus épouvantable.

C'est ainsi qu'il fit suspendre à un échafaudage un homme la tête en bas, jusqu'à ce que celui-ci, à bout de forces, tombât et se blessât grièvement. Le commissaire du gouvernement demanda trois mois de prison, mais le conseil de guerre déclara : « Après tout, les camarades ne sont pas des jeunes filles ». La peine fut réduite à deux semaines d'arrêt.

Un berlinerat graffitait presque tous les jours ses hommes de gifles et de coups de sabre.

Un soldat, à la suite de mauvais traitements, déserta. Il revint au régiment, puis déclara qu'il avait dû déserter à la suite d'un long martyre. Le sous-officier bourrean fut condamné à dix jours d'arrêt, le soldat à sept mois de prison !

Un sous-officier convaincu plus tard de détournement et de chantage s'était, dans 264 cas, rendu coupable de mauvais traitements envers ses subordonnés : trois ans de prison, il est vrai qu'il y avait des détournements.

Un sergent qui n'avait pas le même crime sur la conscience s'en tira avec six semaines d'arrêts. Il avait simplement maltraité ses subordonnés de la façon le plus odieuse dans 292 cas.

Dois-je vous raconter les détails atroces de certains autres mauvais traitements en Saxe ? Dois-je vous dire pourquoi les bons hussards et uhlans sont là-bas criblés de taches bleues ou jaunes ? Elles proviennent tout simplement des mauvais traitements que les soldats doivent subir sans protester.

Or, les révélations qu'on vient de lire ne sont pas dues à l'imagination d'un chauvin français. Elles sont signées. Et signées de qui ?

D'un Allemand, de M. Schoepflin, député au Reichstag.

Ce sont du reste les mêmes Allemands qui prétendent que les désertions de cette nationalité et tous les engagés en général à la légion étrangère subissent du mauvais traitements !

Mais il est bien entendu que la légion étrangère est une école d'immoralité et que nos soldats sont des martyrs.

CH. DE LA RUE.

## L'ESPRIT DE TOUS

Le précepteur parle à Bob de Milton, « un grand poète qui eut le malheur de devenir aveugle ».

Le lendemain :

— De quoi parliions-nous hier, Bob ?

— De Milton, un grand aveugle.

— Est-ce tout ?

Bob réfléchit :

— ... Un grand aveugle qui eut le malheur de devenir poète.

# La Crise Ministérielle

## Elle se complique :

## M. Jonnart, Gouverneur de l'Algérie donne sa démission

## M. Monis chargé de former le Cabinet

## On parle de :

## M. Ribot, aux Affaires étrangères et de:

## M. Dron, au Ministère du Travail

La matinée d'hier s'est passée sans que le Président de la République fît appeler aucun personnage politique pour résoudre la crise ministérielle.

M. Fallières s'est borné à recevoir le matin M. Briand qui venait lui communiquer la lettre de démission de M. Jonnart.

Le chef de l'Etat a résolu d'appeler une seconde fois en consultation le président du Sénat avant de désigner l'homme politique auquel il confiera la mission de former le nouveau ministère. M. Antonin Dubost a été appelé à deux heures à l'Elysée.

Le président du Sénat a conféré pendant une demi-heure avec le Président de la République.

Vers onze heures et demie, hier matin, M. Briand, en rentrant à l'Elysée, a longuement conféré avec M. Jean Dupuy.

A trois heures et demie, M. Marc Varenne est allé au Sénat prier M. Monis de se rendre à l'Elysée où l'attendait le Président de la République.

Les ministres démissionnaires ont offert hier matin un déjeuner à M. Briand.

### M. Monis chargé de former le ministère

**IL FERAIT APPEL A MM. RIBOT, DELCASSÉ, BERTEAUX, CAILLAUX ET CRUPPI — ON CITE ENCORE LES NOMS DE MM. POINCARÉ, MILLERAND ET DRON.**

Paris, 28 février.

M. Monis a quitté l'Elysée à 5 h. 45.

Après s'être entretenu pendant une heure un quart avec le chef de l'Etat, le sénateur de la Gironde a déclaré à sa sortie que le Président de la République l'avait chargé de former le nouveau Cabinet.

M. Monis a répondu qu'il lui fallait tout d'abord à consulter ses amis politiques. On croit que l'ancien garde des Sceaux consacrera sa soirée à quelques visites qu'il juge nécessaires et qu'il ne retournera que demain à l'Elysée pour accepter ou pour décliner la mission qui lui est offerte.

M. MONIS

On pense que si cette combinaison réussit, M. Monis s'assurera le concours de MM. Berteaux et Delcassé. Jusqu'ici trois noms sont mis en avant pour le portefeuille des Affaires étrangères, ceux de MM. Poincaré, Millerand et Ribot.

Nous pouvons ajouter que M. Monis se propose de voir MM. Constant, Delcassé, Berteaux, Caillaux, Poincaré, Millerand et Cruppi dont il s'assurerait le concours.

Si la combinaison réussit, la répartition des portefeuilles pourrait, après information, se faire ainsi :

M. Monis, président du Conseil et intérieur.

M. Constant, sous-secrétaire à l'intérieur.

M. Cruppi à la Justice.

M. Delcassé à la Marine.

M. Berteaux à la Guerre.

MM. Caillaux ou Poincaré aux Finances.

MM. Poincaré ou Ribot aux Affaires étrangères.

M. Millerand aux Travaux publics.

D'autre part, dans certains milieux, on parle de M. Dron comme ministre du Travail.

### M. Monis chez MM. Briand, Dubost et Brisson

Après son départ de l'Elysée, M. Monis est allé rendre visite à MM. Briand, Dubost et Brisson avec lesquels il a longuement conféré.

Le sénateur de la Gironde se rendra dans la soirée chez M. Berteaux et Delcassé sur lesquels il compte beaucoup pour l'aider à constituer le futur ministère.

⁂

### Démission de M. Jonnart

Paris, 28 février.

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, vient de faire savoir qu'il démissionnait de ce poste.

Voici le texte de la dépêche qui est arrivée cette nuit au ministère de l'intérieur et par laquelle M. Jonnart faisait connaître sa détermination à M. Briand :

« Alger, 27 février,

« Gouverneur général à président du Conseil, Paris.

« J'accomplis un acte de probité politique en vous adressant ma démission de gouverneur général de l'Algérie. Je suis persuadé en effet que les idées d'ordre et d'apaisement dont votre gouvernement s'est prévalu sont l'expression même des volontés de la France républicaine. Elles me paraissent, à mon avis plus impérieusement que jamais à l'heure où se dressent devant le Parlement les plus redoutables problèmes financiers, économiques et sociaux, et les préoccupations européennes et de notre diplomatie. Je reste trop fermement attaché à votre idéal et trop pénétré des exigences de la situation actuelle pour que mon patriotisme puisse s'incliner devant une orientation nouvelle de la politique générale. L'ancor admirable de la colonisation algérienne ne peut paraître que dans la paix et la travail. Je n'abandonne pas sans un serrement de cœur l'œuvre que j'ai poursuivie avec le meilleur de mon cœur pendant neuf années. J'ai du moins la satisfaction et la fierté de pouvoir la livrer en toute confiance au jugement de l'avenir. En faisant part à M. le Président de la République de ma détermination, je veux profiter de lui présenter l'hommage très respectueux de mon entier dévouement.

« Veuillez agréer vos meilleurs remerciements pour les témoignages de cordiale et bienveillante amitié que vous m'avez prodigués, et qui m'ont été si précieux dans l'accomplissement de ma longue tâche.

« Je suis à l'entière disposition du gouvernement pour assurer l'expédition des affaires courantes jusqu'à la désignation de mon successeur.

« JONNART ».

M. Briand a répondu en ces termes :

« Si flatteuses que soient pour moi les considérations par lesquelles vous expliquez votre volonté de quitter le gouvernement général de l'Algérie, je ne puis que regretter votre résolution. J'aime d'ailleurs à croire qu'elle n'est pas irrévocable. Je [illegible] l'intérêt de l'Algérie, à laquelle vous [illegible] rendu et pouvez encore rendre [illegible]